



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Certificat de professionnalisation
en matière de lutte
contre le décrochage scolaire

Session 2023

**Académie de POITIERS
Service académique d'insertion,
d'information et d'orientation**

Président du jury : Monsieur Yannick THEVENET – Conseiller de Mme la Rectrice /
Adjoint au Directeur Régional Académique à l'Insertion, l'Orientation et la Lutte contre le
Décrochage Scolaire

Sommaire

Présentation de l'examen	P 3
Conditions d'obtention du certificat	P 3
Composition du jury	P 3
Epreuve 1 : séance de formation	P 3
Epreuve 2 : étude de cas	P 3
Formation des candidats	P 4
Eléments statistiques	P 4
Répartition des candidats	P 4
Résultats de la session	P 4
Remarques du jury	P 4
Observations générales sur la forme et le contenu des présentations	P 4
Epreuve 1 : séance de formation	P 4
Epreuve 2 : étude de cas	P 5
Conclusion	P 5

Présentation de l'examen

Le certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS) atteste de la qualification des personnels appelés à participer aux missions mises en place dans les services académiques et départementaux, dans les établissements du second degré de l'enseignement public et privé sous contrat pour prévenir le décrochage scolaire et accompagner les jeunes qui bénéficient du droit de retour en formation initiale. L'examen pour l'obtention du CPLDS comporte deux épreuves évaluées par deux commissions du jury désigné par la rectrice d'académie.

Conditions d'obtention du certificat

- Chaque épreuve est notée sur 20
- Pour chacune des deux épreuves, une note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire
- Une note globale au moins égale à 20 sur 40 à l'ensemble des deux épreuves est exigée pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

Composition du jury

- Président : THEVENET Yannick, A-DRAIOLDS site de Poitiers
- BETEAU Anya – coordonnatrice départementale MLDS des Deux Sèvres
- BERTHAULT-MIGAULT Mailys – Cheffe d'établissement et responsable FOQUALE NORD Deux-Sèvres
- GROCH Marie-Noelle – Cheffe d'établissement et responsable FOQUALE SUD Charente-Maritime
- NIBAUDEAU Delphine – Cheffe d'établissement en Charente
- SOTA-PRADIER Marie – Cheffe d'établissement en Charente
- CAILLIER Frédéric – Chef d'établissement et responsable FOQUALE NORD Charente-Maritime
- CHRISTIE Didier – Chef d'établissement en Charente
- DANDO Erwan – Chef d'établissement en Charente
- De MACEDO Ernesto – Chef d'établissement en Charente
- SIMONET Christophe – Chef d'établissement en Charente

Epreuve 1 : Séance de formation

Une séance de formation d'une durée de 30 minutes avec plusieurs jeunes dans le cadre d'une action de lutte contre le décrochage scolaire suivie d'un échange de 15 minutes avec la commission. Cette épreuve permet d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences spécifiques du candidat en matière de prévention du décrochage scolaire et d'accompagnement des jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale, ainsi que les choix opérés afin de répondre à leurs besoins.

Epreuve 2 : Etude de cas

A partir de l'étude de cas qui lui est proposée, le candidat dispose de 60 minutes de préparation pour analyser la situation, formuler un diagnostic et des propositions. Il fait ensuite une présentation au jury qui n'excède pas 15 minutes et qui est suivie d'un échange de 15 minutes.

Formation des candidats

Pour les 5 candidats, une formation sous périmètre région académique a été proposée de novembre 2022 à mai 2023.

La formation s'est déroulée sous 4 formes :

- 1) 12 séances en distanciel dont une de présentation de la formation
- 2) 2 séminaires de deux jours
- 3) Une formation en ligne de 8/10 heures en autonomie
- 4) Un tutorat pour chaque stagiaire

Eléments statistiques

Répartition des candidats

5 candidats, 4 femmes et 1 homme, se sont présentés à la session de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire :

Ils interviennent au sein d'établissements scolaires comme CPE (2 candidats) et enseignantes (3 candidates).

Résultats de la session

- 4 candidats reçus sur 5 candidats inscrits et présents, soit 80 % de réussite
- La moyenne des notes à l'examen est de 12,9
- La moyenne des notes à l'épreuve 1 est de 13,4
- La moyenne des notes à l'épreuve 2 est de 12,4

Remarques du jury

Observations générales sur la forme et le contenu des présentations

Les candidats ont acquis des connaissances solides sur l'année mais les aspects du cadre réglementaire restent encore insuffisants et à consolider pour la plupart des candidats, sans doute par manque de distance temporelle avec les contenus de formation.

Pour les candidats admis, il est globalement remarqué une posture professionnelle de qualité et une approche solide des problématiques et des solutions à apporter.

Epreuve 1 : séance de formation

Séance

Les candidats ont passé cette épreuve dans leur établissement. Certaines conditions matérielles n'étaient pas forcément présentes dès le départ mais les établissements y ont remédié le cas échéant.

Le temps court de la séance impose des choix dans les modalités d'organisation et la définition des objectifs, ce qui a été bien respecté par les candidats. Les jurys soulignent avoir pris un peu plus de temps pour pouvoir apprécier une séance complète mais aussi pour bénéficier d'un temps d'échange plus important avec le candidat.

Le caractère bienveillant des candidats a été soulignée sur les temps d'interventions.

Entretien

L'entretien doit permettre au candidat de faire un retour réflexif rapide sur sa séance en précisant le contexte et ses choix initiaux.

Les candidats ont inégalement eu ce retour réflexif mais ont su aborder leur démarche de construction, les objectifs et les attendus.

Epreuve 2 : étude de cas

Exposé

Les sujets proposés ont permis aux candidats d'explorer la problématique à partir de leurs connaissances théoriques et de leurs expériences. Ils ont, pour la plupart, ré exploité les connaissances acquises sur l'année et ont proposé des actions structurées.

Entretien

Le jury a valorisé les candidats qui ont été capables de se projeter dans des actions de persévérance scolaire tout en les analysant et en tenant compte des causes multidimensionnelles du décrochage.

La qualité de l'échange a été bonne mais considérée comme trop courte par les jurys.

Conclusion

Pour l'épreuve n°1, le jury rappelle qu'il est indispensable de bien réfléchir sur la forme et le contenu de la séance présentée afin de pouvoir justifier ses choix devant le jury. Il faut mieux s'approprier le cadre réglementaire et institutionnel. La construction d'un projet structuré est un véritable atout pour des séances fluides.

Pour l'épreuve n° 2, même remarque sur le cadre mais aussi il est à noter que l'assiduité et la régularité en formation ont permis de meilleurs résultats.

Pour se présenter au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire, il est nécessaire d'avoir une connaissance du système éducatif dans son ensemble. La formation est exigeante et oblige à une forte implication. Enfin faire équipe et savoir s'inscrire dans une culture de la lutte contre le décrochage scolaire, avec tous les acteurs de l'EPL en rendant compte à la direction, est un point essentiel pour un projet solide.



Y.THEVENET
Président du jury